

Les représentants FO au CA de la CCAS du 7 avril 2016 ont voté pour une délibération permettant aux agents actifs et pensionnés de **bénéficier des services d'un courtier**, pour leur permettre d'obtenir le meilleur taux de crédit dans le cadre d'une accession à la propriété.

Ce dispositif, qui concernera les résidences principales ou secondaires ainsi que la renégociation de crédits, était fortement attendu depuis le désengagement progressif des employeurs dans ce domaine.

Au risque de décevoir les agents sur le point d'acquérir un logement, il n'y aura pas de mise en œuvre avant janvier 2017 au plus tôt. L'accord entre PREVERE (le courtier retenu) et la CCAS n'étant pas finalisé, les détails des offres et de l'assurance crédit également prévue ne sont pas arrêtés.

Une précision d'importance : ce service ne coûte rien au 1 %, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent.

Nous découvrons au fil du temps par voie de tract que certaines organisations syndicales se servent de cette disposition pour tirer la couverture à elle ; certes dans le cadre des futures élections IRP, il n'y a pas de petites économies en matière de démagogie, mais les agents qui ne sont pas dupes jugeront...



FO Énergie et Mines, qui a toujours défendu une véritable politique du logement, approuve cette approche en matière de mise en relation

À noter cependant qu'il ne s'agit que d'un service et qu'il ne règle pas la problématique du logement dans sa globalité.

**En matière de logement, avec FO, agir pour ne pas subir !**